



Indemnité chômage

Par Alinealine

Après ma rupture conventionnelle je vais toucher une somme dont je ne profiterai pas puisque pole emploi le déduit de vos indemnités journalières.

Ma que ton est , si je retrouve un travail la semaine suivant mon départ pour un contrat d'une semaine. Pole emploi prendra t il en compte uniquement la fin de contrat de mon dernier travail, le but étant de conserver mes indemnités de rupture conventionnelle.

Cela m'aiderai bien à acheter le matériel pour débiter mon commerce.